

Inscrite dans une logique de marché, la formation porte aussi les valeurs de l'éducation populaire.



Débats et idées

FORMATION “UTILITARISTE” OU “ÉMANCIPATRICE” : L'IMPOSSIBLE CONSENSUS ?

Différentes visions de la formation s'affrontent, pour venir se polariser autour d'un double enjeu : la formation doit-elle servir l'économie et l'emploi ou les individus et leur émancipation ? Sur le principe, on pourrait espérer ces objectifs conciliables. Mais la réponse demande de s'interroger sur qui finance la formation, pour qui et pourquoi... Apparaît alors un débat d'idées fluctuant, qui est le fruit des évolutions de l'histoire autant que des revirements des contextes politiques et économiques. On le retrouve exacerbé aujourd'hui, alors que la formation est appelée à répondre aux injonctions de plein emploi et d'adaptation aux transitions écologique et numérique.



SERVIR L'ÉCONOMIE OU LES INDIVIDUS : L'IMPOSSIBLE DILEMME DE LA FORMATION ?

S'interroger sur une dimension "émancipatrice" de la formation est un exercice complexe. Il revient à tout le moins à en définir les finalités, les publics et les modalités. Le contexte budgétaire et économique n'est pas non plus anodin.

Raphaëlle Pienne

Lorsqu'elle présente son projet de loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" devant l'Assemblée nationale le 11 juin 2018, la ministre du Travail Muriel Pénicaud emploie à huit reprises le mot "émancipation". Celui de "performance économique" ne sera évoqué que deux fois. Le détail n'est pas inintéressant quand l'on sait que certains discours ou travaux de recherche regrettent au contraire que la dimension "émancipatrice" de la formation ait été sacrifiée dans un contexte néolibéral, pour la réduire à la seule préoccupation d'adaptation des personnes à l'emploi¹.

Des objectifs conciliables ?

Gaëll Mainguy, directeur général adjoint du Learning Planet Institute, est bien conscient de ce débat d'idées qu'il a également pu observer dans l'éducation. Mais il balaie d'emblée la proposition d'opposer objectifs "émancipateurs" et "économiques" de la formation. "En général, quand plusieurs idées s'affrontent, elles ont toutes de bonnes raisons d'exister. [...] Il est beaucoup plus intéressant de voir comment elles se combinent plutôt que comment elles s'opposent", explique-t-il. Et force est de constater que l'on ne trouvera personne pour mettre en porte à faux les deux finalités.

Pour le député Ensemble Marc Ferracci², qui fut l'un des artisans de la loi de 2018, "le principe, c'est que si l'on vise un système de formation efficace, on doit accroître la performance économique et permettre de s'élever professionnellement au sein de la même organisation ou en en changeant".

Daniel Cluzeau, délégué général du Synofdes, syndicat représentant des organismes de formation issus de l'économie sociale et de l'éducation populaire, estime de son côté que les deux



Un modèle où la formation ne serait pas considérée comme antagoniste entre les besoins du marché et l'équilibre de la personne



1. Cf : note de synthèse "Émancipation et formation : une alliance en question", Dominique Broussal, revue *Savoirs* 2019/3 (n° 5), éditions L'Harmattan.

2. Marc Ferracci est député de la 6^e circonscription des Français établis hors de France, réélu le 7 juillet 2024.



Gaëll Mainguy, directeur général adjoint du Learning Planet Institute.



3 QUESTIONS À

Emmanuel Quenson, professeur de sociologie à l'Université d'Évry Paris-Saclay et chercheur au Centre Pierre Naville

"La formation est instrumentalisée par une logique d'emploi"

Identifiez-vous une opposition entre les finalités assignées à la formation ?

En termes de formation, il y a toujours eu une tension entre la promotion ou l'émancipation des individus et l'augmentation de leur productivité économique. On a tendance à les opposer. Mais il n'y a pas forcément d'antagonisme, à partir du moment où les individus disposent de droits et de temps pour penser leur projet professionnel et sont dotés de connaissances sur lesquelles ils vont pouvoir s'appuyer pour évoluer. Le problème, c'est que depuis

un certain nombre d'années le balancier va davantage vers une formation au service de la productivité des individus.

Comment cette "basculée" se traduit-elle ?

Depuis une trentaine d'années, un retournement s'est opéré vers une responsabilisation de l'individu sur la gestion de son parcours. L'idée est qu'il doit utiliser la formation pour sécuriser son parcours professionnel. Mais cette vision est trop souvent "court-termiste" parce qu'elle est instrumentalisée par une logique d'emploi, ce qui est très critiquable.

Quel est le problème qui se pose ?

Les reconversions sont un sujet extrêmement important actuellement, et cela va s'amplifier dans les années à venir pour concerner une grande partie du salariat. Cet enjeu demande d'investir de manière ambitieuse sur les individus. Il faut être très actif et très original dans la construction des parcours en donnant aux salariés une visibilité à long terme et un accès régulier à la formation. Or, les droits mobilisables par les salariés sont largement insuffisants pour répondre à l'ampleur de la tâche.

Un débat toujours d'actualité, conjuguer progrès social et évolution professionnelle.

dimensions de "progrès social et d'évolution professionnelle" sont "nécessaires et conciliables".

Une question de définitions

"Ce qui change, c'est ce que l'on met dans l'émancipation", souligne néanmoins Marc Ferracci. Pour le député, la notion s'attacherait plutôt aux formations générales, longues et qualifiantes, en opposition aux formations spécifiques et d'adaptation à l'emploi. Elle serait aussi à rechercher dans le soutien à la formation des moins qualifiés. Et celui-ci de mettre en avant les dispositifs créés par la majorité pour soutenir ces objectifs, tels que le compte personnel de formation (CPF) désintermédié ou la démission-reconversion. Au-delà, "il faudrait faire de la formation un véritable enjeu de négociation dans les entreprises", défend Marc Ferracci.

David Cluzeau appuie pour sa part la nécessité de pas inscrire la formation dans une logique de marché. Il rappelle aussi les valeurs de l'éducation populaire. "Elle porte toujours aujourd'hui cet axe central d'émancipation de la personne, par sa parfaite compréhension du monde pour pouvoir agir sur celui-ci", expose-t-il.



Propos recueillis par Raphaëlle Pienne

REPÈRES

DU CIF AU PTP : LA FIN D'UN DISPOSITIF ÉMANCIPATEUR ?

L'évolution des dispositifs est aussi un marqueur des finalités assignées à la formation. La fin de l'emblématique congé individuel de formation (Cif), actée par la réforme de 2018, a en particulier été très critiquée par les organisations syndicales de salariés. Car celles-ci voyaient dans le Cif, entièrement aux mains du salarié et permettant de suivre des formations longues, le premier – voire le seul – dispositif de formation "émancipateur". Son successeur, le projet de transition professionnelle (PTP), ne serait pas à la hauteur de cette ambition. Les organisations syndicales reprochent au nouveau dispositif des possibilités de choix de formation réduites et, surtout, des moyens financiers en constante réduction.

LES IDÉOLOGIES DANS LA FORMATION



Source : Yves Palazzeschi. Les idéologies dans la formation post-scolaire. In: Spirale. Revue de recherches en éducation, n° 21, 1998.

Infographie Centre Info

●●● Une contrainte de moyens

Mais ces ambitions pourraient se heurter au contexte actuel de restrictions budgétaires. “Le problème, c’est surtout de savoir où viennent se greffer les sources d’économies”, indique David Cluzeau. Le délégué général du Synofdes critique en particulier l’instauration d’un reste à charge pour le CPF. “La volonté est aussi d’axer les budgets sur les métiers en tension, dans des logiques assez adéquationnistes”, ajoute-t-il. “Nous ne contestons pas cette logique, car nous sommes attachés à un usage efficient des fonds de la formation. Mais il faut un équilibre et permettre

aux individus de tracer leur parcours indépendamment de la logique des métiers en tension”, explique-t-il.

Marc Ferracci veut croire à des visées conciliables. “Il faut marcher sur deux jambes : répondre à ces tensions et garder des ressources pour les formations longues”, estime-t-il.

Repenser la formation

Pour Gaëll Mainguy, l’enjeu est cependant plus global encore, et demande de repenser entièrement la manière de former. Militant avec François Taddei, le fondateur du Learning Planet Institute, pour le passage à une société apprenante, il souligne que “le cadre réglementaire institutionnel de la formation, très classique et traditionnel, trop rigide, est inadapté”. Il promeut un modèle qui partirait au contraire des aspirations des individus et reposerait sur l’apprendre à apprendre. Parmi les idées inspirantes selon lui : les “folk high schools” au Danemark, des “internats” ouverts à tous les âges et tournés vers l’acquisition de compétences non formelles³. Un modèle qui dans ce pays du nord de l’Europe bénéficie de subventions de l’État. “Car la formation n’y est pas considérée comme antagoniste entre les besoins du marché et l’équilibre de la personne”, souligne Gaëll Mainguy. ●



3. Plus de 300 “matières” différentes peuvent être étudiées au sein des folk high schools au Danemark : sciences sociales, langues étrangères, arts, biologie, cuisine, sport et bien-être, théâtre, etc.



Daniel Cluzeau, délégué général du Synofdes.

FINALITÉ(S) DE LA FORMATION : DES VARIATIONS AU FIL DU TEMPS

Les objectifs assignés à la formation ont varié au gré des contextes économiques ou politiques, et des différents courants de pensée qui les ont accompagnés. Retour sur cette évolution, avec deux universitaires spécialistes de l'histoire de la formation.

Raphaëlle Pienne

Quatre des signataires de l'accord fondateur du système français de formation professionnelle (Ani du 9 juillet 1970). De gauche à droite : Henri Krasucki (CGT), François Ceyrac (CNPF), Roger Louet (CGT-FO) et Laurent Lucas (CFDT).



1. Stéphane Lembré est professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Lille et co-rédacteur en chef de la revue *Histoire de l'éducation*.

2. Emmanuel de Lescure est maître de conférences et chercheur au Cerlis (Centre de recherche sur les liens sociaux) à l'Université Paris Cité.

3. Terrot Noël, 2004, "1959-1971 : Apparition et mise en place du système français de formation permanente", in Lescure (de) E. (coord.), *La construction du système français de formation professionnelle continue*, Paris, L'Harmattan. Et/ou : Terrot N., 1998, *Histoire de l'éducation des adultes en France*, Paris, L'Harmattan.

L'après-guerre marque une étape importante pour l'histoire contemporaine de la formation. Dans le préambule de la constitution de 1946, on inscrit que "la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture". "Il y a un avant et après la seconde guerre mondiale, même si la formation d'adultes existait depuis très longtemps. [...] Celle-ci va alors être relancée et vraiment se manifester, dans un contexte différent", expose l'historien de l'apprentissage et de la formation professionnelle Stéphane Lembré¹. L'éducation populaire, qui préexistait, voit son offre croître considérablement, tandis que l'éducation ouvrière cède la place à la formation syndicale. C'est aussi à ce moment que se mettent en place de nouveaux cours du soir à visée qualifiante avec la formation promotionnelle. "En réalité, plein d'initiatives se mêlent", note Stéphane Lembré. Et les finalités assignées à la formation sont tout aussi diverses, qu'il s'agisse de corriger les déséquilibres sociaux, de servir la reconstruction du pays et son économie, ou de participer à l'objectif de "modernisation sociale" qui s'affirme alors.

Loi de 1959 : la formation au service de la promotion sociale

La loi sur la "promotion sociale", votée en juillet 1959 et portée par Michel Debré, est un des premiers jalons dans le droit et l'institutionnalisation de la formation. "La visée est celle de la modernisation sociale et économique. L'idée est que la croissance doit s'appuyer sur la promotion sociale : une évolution sociale, qui se fait par le travail, et qui est individuelle", explique Stéphane Lembré. La finalité est aussi politique, souligne le socio-historien de l'éducation des adultes, du travail et de l'emploi Emmanuel de Lescure². "L'idée de montrer que l'on peut passer d'une classe sociale à l'autre grâce à la formation est un moyen de lutte idéologique contre le parti communiste, qui à cette période récoltait 20 à 25 % des suffrages", rappelle ce dernier, citant Noël Terrot³.

Loi de 1971 : l'introduction de deux concepts irréconciliables ?

La loi du 16 juillet 1971 va ensuite à son tour redessiner le paysage de la formation. Son titre stipule qu'elle "port[e] organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente" et introduit ainsi deux expressions ●●●

Emmanuel de Lescure, socio-historien de l'éducation des adultes, du travail et de l'emploi.



“ La dimension émancipatrice a cédé la place à l'évolution des carrières ”

●●● nouvelles dans les textes réglementaires. On peut s'arrêter sur le choix de la seconde. Le concept d'éducation permanente, cher aux milieux de l'éducation populaire, porte l'objectif d'une éducation globale des individus à tous les moments et sur toutes les dimensions de leur vie. La loi se donne-t-elle pour autant les moyens de mettre cette finalité en œuvre ? Emmanuel de Lescure nuance fortement cette proposition. *“C'est un élu communiste qui a fait ajouter la mention de l'éducation permanente dans le titre de la loi, au dernier moment. Mais dans la loi il n'y a rien dessus”*, observe-t-il.

Stéphane Lembré, historien de l'apprentissage et de la formation professionnelle.



En outre, sa finalité reste de financer des projets répondant aux besoins à court et moyen terme de l'économie”, note Emmanuel de Lescure.

Années 70 : la formation se heurte à la crise

Les chocs pétroliers, à partir de 1973, vont lever toute ambiguïté. *“Avec la crise économique, beaucoup de dimensions de l'éducation populaire sont écartées – même si celle-ci ne cesse pas pour autant d'exister. Les financements vont être réorientés vers les industries en crise et la formation des jeunes”*, explique Stéphane Lembré. Un nouveau dispositif d'accès à la formation apparaît cependant pour les salariés avec la création en 1978 du congé individuel de formation (Cif). *“La partition entre formation à l'initiative de l'employeur et à l'initiative du salarié se crée. Mais au final, le Cif concernera très peu de personnes.*

Après les années 90 : l'individu “acteur de sa formation”

La création du Dif (droit individuel à la formation) en 2004 opère un mouvement contraire, analyse Emmanuel de Lescure. Pour le socio-historien, ce nouveau droit est l'aboutissement des débats sur le co-investissement en formation (par l'employeur et le salarié) qui ont eu lieu dans les années 90. *“Avec le Dif, on part en formation, avec l'accord de l'employeur, en dehors du temps de travail. Cela signifie que les salariés vont devoir investir en temps”*, explique-t-il. *“Une bascule se fait. On rentre dans une conception qui vise à responsabiliser les salariés. On a pour objectif que les individus deviennent acteurs de leur formation”*, explique-t-il.

Cette période et les décennies suivantes, qui verront finalement le Dif remplacé par le CPF (compte personnel de formation), *“sont marquées par une réelle individualisation de la formation. Chaque salarié est censé être entrepreneur de soi”*, complète Stéphane Lembré. Et une nouvelle finalité est apparue : celle de la sécurisation des parcours professionnels. *“La formation doit désormais protéger les travailleurs. La dimension émancipatrice a cédé la place à l'évolution des carrières”*, constate ce dernier. ●

Vincent Merle (mort en avril 2013), ici aux Rencontres des acteurs de l'orientation les 14 et 15 juin 2011 à Paris. Il fut de 1998 à 2002 le directeur du cabinet de la secrétaire d'État à la formation professionnelle Nicole Péry (gouvernement de Lionel Jospin). À ce titre, il fut le promoteur d'un droit individuel transférable à la formation, traduit en 2004 sous la forme du Dif (droit individuel à la formation).

